

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_100

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE  
– ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU  
SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

**RAPPORT ANNUEL 2019**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20201217-1\_100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2020

Affichage : 18/12/2020

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
RAPPORT ANNUEL 2019**

Daniel CORRE, adjoint au maire délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport destiné notamment à l'information des usagers est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques: la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Depuis le 1er avril 2013, Roannais Agglomération exerce la compétence Assainissement sur l'ensemble des 40 communes qui la composent.

Les services de Roannaise de l'Eau sont, depuis cette date, mis à disposition de Roannais Agglomération pour qu'ils mettent en oeuvre cette compétence.

Au 1er janvier 2015, Roannaise de l'Eau, Syndicat mixte d'eau et d'assainissement a fusionné avec le SYRTOM (Syndicat Mixte Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne) pour donner naissance à « Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau ».

Il exerce les compétences suivantes :

- eau potable : prélèvement, traitement, distribution ;
- assainissement : collecte et traitement des eaux usées puis rejet en milieu naturel ;
- milieux aquatiques : protection et entretien des cours d'eau et zones humides ;
- protection contre les inondations ;
- eaux pluviales : gestion et prévention.

A noter que les syndicats des eaux de l'Isable, de St-André-d'Apchon-Arcon, de la Teyssonne et Roannaise de l'Eau ont fusionné le 1er janvier 2020. La nouvelle structure assure la gestion de l'eau potable sur 32 communes roannaises.

Comme la loi lui en fait obligation, le syndicat a transmis précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable pour l'année 2019.

.../...

Le service public d'assainissement collectif dessert 90 986 habitants, soit une baisse de 0,01 % par rapport à 2018 (90 997 habitants). Le nombre d'abonnements s'élève à 31 884, dont 4 384 pour Riorges.

Le nombre de branchements a évolué de + 1,1 % par rapport à 2018.

Sur 2019, la moyenne est de 3 habitants par branchement. Les communes de St Rirand et Urbise n'ont pas d'ouvrages d'assainissement collectif. L'ensemble des habitations de ces 2 communes fait partie du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le réseau est constitué de 672 km de canalisations répartis de la façon suivante :

- 315 km de réseau unitaire ;
- 357 km de réseau séparatif.

Il comprend en outre 36 stations de traitement, 164 déversoirs d'orages et 38 postes de relevage.

Le volume facturé s'élève en 2019 à 5 224 381 m<sup>3</sup>

Sur la commune de Riorges, le volume facturé est de 554 158 m<sup>3</sup> pour 4 384 abonnés.

Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de 22.

La quantité totale annuelle de boues issues des ouvrages d'épuration est de 2 954 TMS (tonnes de matières sèches).

### **Indicateurs financiers**

En 2019, le prix TTC du service au m<sup>3</sup> était de : 1,976 € TTC (y compris abonnement, TVA et Agence de l'Eau) :

Une facture "assainissement" type pour 120 m<sup>3</sup> (y compris redevance Agence de l'Eau) représentait en 2019 la somme de 238,43 € TTC (2018 : 237,16 € TTC).

En ce qui concerne le volet budgétaire, les recettes d'exploitation 2019 représente un total de 8 977 732.33 €.

Diminution de 10% du chiffre d'affaires sur les redevances assainissement entre 2018 et 2019 compte tenu principalement de la baisse des volumes facturés.

Les travaux d'investissement engagés durant le dernier exercice budgétaire représentent un montant de 1 645 394.71 €

La dette au 31 décembre 2019 s'élève à 6 750 248 €. Le montant remboursé durant l'exercice est de 1 968 011.40 €

Le montant des travaux d'investissement engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'est élevé à 2 483 933 €.

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019 portant sur la qualité et le prix du service public d'assainissement collectif.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 18 décembre 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN